



LA NOUVELLE TRIBUNE

Hebdomadaire togolais d'investigation, d'analyses, et de publicité

N° 332 du jeudi 28 mars 2024 / Prix : 250 F CFA

TOGO : RÉVISION CONSTITUTIONNELLE
La position des Evêques



LÉGISLATIVES / MEETING DE PRÉSENTATION DES CANDIDATS UNIR AUX DÉLÉGUÉS DU GRAND LOMÉ

Le message de Gilbert Bawara



AMU

CNSS :
Délivrance des cartes et début effectif des soins ce 1er avril



NATIONAL

FINALE DU CONCOURS DE RÉCITATION DU SAINT CORAN
CBI Baraka fidèle à l'évènement



En un clic, payez votre TVM par   sur l'application **OTR TVM** Disponible sur Google Play


FÉDÉRER POUR BÂTIR
www.otr.tg


En un clic,
payez votre
TVM
par

TMoney

MOOV Money
FLOOZ

sur l'application

OTR TVM

Disponible sur Google Play



As-tu déjà payé ta TVM ? Non ? alors dépêche-toi de le faire avant le 31 Mars 2024 !

Tu peux la payer partout où tu te trouves et à n'importe quelle heure via l'application "OTR TVM" disponible sur #playstore ou dans toutes les divisions des impôts sur toute l'étendue du territoire. Vous pouvez désormais le faire aussi via TMoney ou Moov Money.



FEDERER POUR BATIR
f t y i n www.otr.tg

LÉGISLATIVES / MEETING DE PRÉSENTATION DES CANDIDATS UNIR AUX DÉLÉGUÉS DU GRAND LOMÉ

Le message de Gilbert Bawara

Cadre du parti Union pour la République (UNIR), Ministre de la Fonction Publique, du Travail et du Dialogue Social, Gilbert Bawara ne se fait pas prier pour mouiller le maillot, rencontrer les militants et donner des explications, plus particulièrement en période électorale. En pleine fièvre des législatives et régionales couplées, il repart à la conquête de l'électorat au profit du parti UNIR. C'est dans ce cadre qu'il a participé au meeting de présentation des listes de candidats de sa formation politique aux délégués communaux et de zone du Grand Lomé le mardi 26 mars 2024, à Blue Zone Cacavéli.

Elom ATTISSOGBE



au sein de la population », a-t-il expliqué.

En outre, il a rappelé le processus très ouvert ayant conduit au choix des candidates et candidats du parti. « Cette campagne dans le Grand Lomé devra être une

tous les secteurs et domaines par le gouvernement, par les députés et par les conseillers municipaux et les maires issus du parti. « La préfecture du Golfe et la préfecture d'Agoènyivé sont les grands bénéficiaires



campagne collective, qui doit mobiliser et engager chacun et tous les cadres et militants du parti dans le Grand Lomé. Chacune et chacun de nous devra se sentir candidate et candidat, dans sa maison, dans sa famille, dans son quartier, dans sa zone et sa commune, auprès des amis et des voisins et des collègues de travail, afin de nous permettre de ramener le maximum de sièges de députés et de conseillers régionaux », a déclaré le ministre Gilbert Bawara.

Principes, valeurs et grands axes de la campagne du parti UNIR

Premier point des principes et valeurs de cette campagne électorale au parti UNIR est la fierté et la nécessité de valoriser la vision du parti, de son leader, le Chef de l'Etat, un homme de paix, d'ouverture et de dialogue, dont les qualités et la sagesse sont hautement appréciées au-delà des frontières togolaises, notamment sur le plan régional et continental et auprès des partenaires internationaux. Pour le ministre Gilbert Bawara, il s'agira de mettre en évidence l'action et des réalisations accomplies dans

des actions du Chef de l'Etat et du Gouvernement, comme le démontrent les transformations et la métamorphose de notre capitale, en matière d'infrastructures, d'industrialisation et de création d'emplois (Plateforme Industrielle d'Adétikopé, modernisation et extension du Port Autonome de Lomé, constructions des routes et voiries urbaines, construction de l'Hôpital de référence Dogta-Lafié...), a-t-il précisé. Néanmoins, le natif de Siou a exhorté les candidates et candidats du parti UNIR à faire preuve d'humilité. « Malgré ce bon bilan et toutes les réalisations à l'actif des institutions issues du parti, les candidats, les cadres et les militants devront cependant faire preuve d'humilité et de modestie, en acceptant les critiques, et en reconnaissant, avec objectivité et honnêteté, que tout n'est pas parfait ; que toutes les attentes et tous les besoins ne sont pas satisfaits ; que beaucoup reste à faire. Nous devons être conscients du décalage qui peut exister entre les efforts et actions mis en oeuvre, le ressenti et les impacts réels dans la vie quotidienne de

nos concitoyens ; et donc nous engager à redoubler d'écoute et d'ardeur afin d'améliorer continuellement ce qui mérite de l'être, corriger, innover et accélérer ce qui doit l'être », a-t-il laissé entendre.

Il a mentionné le délestage et les coupures d'électricité qui affectent aussi bien les ménages, le commerce que les activités économiques, et qui, explique-t-il, sont liés essentiellement aux difficultés dans les pays auprès desquels le Togo s'approvisionne en gaz et en électricité, tout en rassurant que le Chef de l'Etat et le Gouvernement sont à pied d'œuvre pour trouver des solutions durables à cette situation, notamment à travers l'augmentation et le renforcement des capacités de production énergétique.

Action – Engagement – Responsabilité

« UNIR est un parti de gouvernement, un parti d'action, d'engagement et de responsabilité », a affirmé le ministre Gilbert Bawara. Il a fait savoir que les suffrages et la confiance sollicités doivent permettre d'intensifier les efforts et les actions, d'agir, tout en cultivant davantage l'écoute, le dialogue et la proximité avec les populations, en améliorant l'action publique.

Pour lui, il est clair que le vote utile, c'est le vote en faveur des candidates et des candidats du parti UNIR, qui veulent agir et construire, promouvoir davantage la participation des citoyens, et non se faire élire conseillers municipaux ou députés pour pouvoir se livrer en permanence à la contestation et aux critiques stériles dans les conseils régionaux et à l'Assemblée nationale.

Pour finir, il a souligné que la campagne devra se dérouler dans le calme, la sérénité et le respect des adversaires politiques, car au-delà des batailles électorales et des luttes politiques, les Togolais restent des frères et sœurs, et UNIR a la vocation et la responsabilité, en tant que parti du gouvernement, parti de l'action et de la construction, de tendre la main à toutes les bonnes volontés et à toutes les énergies pour préserver la paix, la sécurité et la cohésion dans le pays, et travailler ensemble pour son développement et son essor.



Connu pour ses batailles politiques en faveur du « Grand Parti », sa perspicacité, sa détermination et son engagement, le ministre Gilbert Bawara ne recule devant rien pour faire gagner des voix en faveur de sa formation politique lors des consultations électorales. Il n'hésite pas à sillonner toute l'étendue du territoire national pour échanger avec

Prenant la parole, le ministre Gilbert Bawara a fait une petite biographie des listes des candidats du parti UNIR aux élections législatives et régionales dans les préfectures d'Agoènyivé et du Golfe qui ont été présentées aux délégués. Le cadre du parti bleu-ciel a insisté sur le caractère inclusif et représentatif, en mettant en avant la diversité, le brassage, et la richesse des parcours et



les populations, faire de la pédagogie et expliquer la vision du parti UNIR et de son Président.

Dans le cadre des élections législatives et régionales du 20 avril 2024, il est déjà d'attaque. Premier rendez-vous majeur : le Grand Lomé. Devant une marée bleu-ciel, engagée et prête pour les consultations électorales qui s'annoncent, le ministre Gilbert Bawara, n'a pas mâché ses mots.

« Richesse des parcours, brassage et diversité des candidats UNIR du Grand Lomé »

des expériences des femmes et hommes qui composent ces listes.

« Contrairement à d'autres partis, les listes du parti UNIR, qui comprennent des jeunes et des aînés, des femmes et des hommes de tous horizons du pays, sont à l'image de la diversité et du brassage qui caractérisent les populations du Grand Lomé, issues de toutes les régions et communautés du Togo, et qui aspirent à vivre dans l'harmonie et la cohésion. Ces listes traduisent la volonté de conjuguer le dynamisme avec l'expérience et le savoir-faire, de cultiver l'unité et la concorde

ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE

CNSS : Délivrance des cartes et début effectif des soins ce 1er avril

Organisme de gestion de l'Assurance Maladie Universelle (AMU), la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a officiellement lancé mardi dernier 26 mars 2024, la phase de délivrance de la Carte Unique d'Assurance couplée de la remise officielle des toutes les premières cartes aux bénéficiaires lors d'une cérémonie, en présence de plusieurs autorités dont le ministre Gilbert Bawara, ministre de la Fonction Publique, du Travail et du Dialogue Social, Ingrid Awadé, Directeur Général de la CNSS.

Charles YAO

Au total, 15 sociétés d'Etat et privées ont reçu les cartes de leurs employés, ayant-droits et bénéficiaires pour le compte de la première vague. Il s'agit entre autres de FUCEC-Togo, la Brasserie BB Lomé, l'EPAM, l'ANVT, SOTRAL, l'hôpital DOGTA-LAFIE, l'école Cours Lumière, la GIZ, Dodo Cosmetics, CHU Campus, la Société de Gestion d'Intermédiation (SGI-TOGO), EDITOGO et la Société Togolaise de Handling.

En optant pour la digitalisation de cette carte, les administrateurs de la CNSS, avec à leur tête, Ingrid Awadé, comptent gagner du temps et faciliter la vie aux assurés. « Depuis octobre 2023, le gouvernement a posé des bases, afin d'accélérer le processus de mise en œuvre de l'Assurance Maladie Universelle (AMU). C'est avec beaucoup de satisfaction que nous constatons

que la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), une des gestionnaires de l'AMU aux côtés de l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM), a intensifié ses actions et a pratiquement sonné une mobilisation générale de tous ses services pour faire en sorte que les échéances et les objectifs fixés par le gouvernement. Parmi les mesures et dispositions, il faut avoir un numéro, et la carte vient couronner tout », a indiqué Gilbert Bawara, ministre de la Fonction Publique, du Travail et du Dialogue Social et président du conseil d'administration de la CNSS.

« Je lance un appel à la fois aux assurés et aux prestataires de soins d'être indulgents envers les organismes gestionnaires de l'assurance maladie. Le 1er avril, avec le démarrage effectif de l'accès aux soins de santé, nous sommes conscients qu'il pourrait se produire un



certain nombre de difficultés, de dysfonctionnements. Alors souhaitons que tout le monde soit compréhensif et à ne pas hésiter à revenir vers la CNSS. Aux prestataires de soins, je profite pour vous manifester mon admiration pour leur implication effective, afin que cette grande ambition du Chef de l'Etat se matérialise et que les concitoyens puissent accéder aux prestations des soins de qualité. Aux entreprises, employeurs et également aux travailleurs notamment du secteur privé, sachez que le gouvernement est sensible à votre adhésion massive et à vos contributions en vue de la réussite de cette importante mission sociale qui va contribuer à améliorer l'inclusion, l'harmonie et la cohésion, tout ceci, de sorte que la charge financière ne soit pas un frein à la bonne santé des citoyens », a laissé entendre

Gilbert Bawara.

La Carte d'Assurance Maladie Universelle

Cette carte est utilisée indépendamment pour l'AMU, pour les prestations familiales et de maternité, pour les pensions vieillesse, invalidité et décès. « Comme particularité, la nouvelle carte d'assurance sociale est universelle et dotée d'une puce électronique qui contient les informations d'identification du titulaire. Valable dès sa réception, elle couvre une durée illimitée suivant la carrière de l'assuré auprès de la CNSS. Elle agit comme une clé d'accès aux soins de santé et permet au bénéficiaire de jouir des prestations de soins auprès des centres conventionnés par la CNSS », a expliqué Mike Woamey, Responsable de la Division des Services en ligne.

Comme conditions d'obtention de cette nouvelle carte, il faut être assuré à la CNSS, créer son compte assuré sur la plateforme de la CNSS en ligne à partir du site web de la CNSS accessible au www.cnss.tg et pouvoir faire les mises à jour nécessaires sur les informations personnelles de l'assuré et de ses bénéficiaires. Ces mises à jour concernent les informations de la résidence de l'assuré, une pièce de naissance légalisée de l'assuré et une photo, de même que ses bénéficiaires. Pour les mariés légalement, fournir la photo du conjoint ou de la conjointe en plus de l'acte de mariage. Toutes ces pièces seront scannées et attachées au formulaire de la mise à jour.

Pour faire la mise à jour, il faut cliquer sur « Services en ligne » lorsqu'on accède au site www.cnss.tg, ensuite sur l'onglet « Assuré » pour quelqu'un qui n'a pas encore créé son compte en ligne, insérer le numéro d'assurance et à partir de ce numéro d'assurance, d'autres informations complémentaires sont demandées dont le numéro de téléphone, etc.

La carte d'assurance est configurée et éditée par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) avec l'appui des partenaires techniques nationaux.

TOGO : RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

La position des Evêques

Le Togo est passé dans la Vème République à la faveur d'une révision de la Constitution par les députés qui sont passés au vote le lundi 25 mars dernier, en faisant désormais le choix d'un régime parlementaire. Dans un communiqué publié mardi, la Conférence des Evêques du Togo (CET) exhorte le Chef de l'Etat à surseoir la promulgation de la nouvelle constitution et à engager un dialogue politique inclusif, après les résultats des prochaines élections législatives et régionales.

Nicolas EDORH

Interpellés par le projet de modification de la Constitution de la quatrième République de notre pays par l'Assemblée Nationale, la Conférence des Evêques du Togo, réunie en visioconférence le jeudi 21 mars 2024, dit avoir discuté longuement du sujet et de ses conséquences sur la vie sociopolitique du pays.

Au terme des échanges, les évêques disent avoir jugé opportun de demander une urgente audience auprès de

son Excellence Monsieur le Président de la République pour lui faire part de leurs questionnements et réserves. Ceux-ci portent essentiellement sur trois points, à savoir : « L'opportunité ou non de faire cette modification. Il nous semble important d'expliquer au peuple, et pas seulement à ses Représentants à l'Assemblée Nationale, les raisons d'une telle modification. Qu'apportera-t-elle de mieux à notre marche commune et à notre vie sociopolitique



? L'opportunité ou non du moment choisi. L'actuelle Assemblée Nationale est en fin de mandat depuis un moment. Théoriquement, elle ne devrait gérer que les affaires urgentes et courantes, en attendant les résultats des élections qui auront lieu le 20 avril prochain et la prise de fonction des nouveaux élus. Est-il opportun qu'une modification constitutionnelle soit organisée en cette période où les députés eux-mêmes sont préoccupés par la campagne électorale qui commence très bientôt ? Ne serait-il pas plus

sage de la reporter à une date ultérieure, pour des travaux plus sereins ? La procédure adoptée : un sujet aussi important qui va profondément changer la vie politique de notre pays ne devrait-il pas être précédé d'une large consultation et d'un débat national plus inclusif ? »

Alors que les évêques disent attendre impatiemment la réponse à sa demande d'audience adressée au Président de la République, ils apprennent avec « grand étonnement », que

l'Assemblée Nationale a adopté la modification de la Constitution pour faire passer le Togo d'un régime semi-présidentiel à un régime parlementaire ce 25 mars 2024. « Voilà pourquoi, nous, Evêques catholiques du Togo, venons par la présente déclaration exhorter le Chef de l'Etat à surseoir la promulgation de la nouvelle constitution et à engager un dialogue politique inclusif, après les résultats des prochaines élections législatives et régionales », indiquent-ils.

« En comptant sur le bon sens, l'amour de la Patrie et l'engagement patriote de tous, nous vous assurons de notre paternelle prière en cette Semaine Sainte qui nous conduit vers la joie de Pâques », a conclu la Conférence des Evêques du Togo.

IMMOBILIER

La BOAD renforce sa participation au capital de la CRRH-UEMOA

La BOAD participe à l'augmentation de capital de la CRRH-UEMOA, l'institution financière régionale dédiée au financement du logement. Selon Sika Finance, le conseil d'administration de la banque de développement a donné son accord ce 25 mars pour une mise de 1,925 milliard FCFA, soit 2,9 millions d'euros, dans le cadre cette opération.

Selon la BOAD, la transaction vise à « renforcer les fonds propres durs de la CRRH-UEMOA, afin de préserver sa notation financière pour lui permettre de continuer à mobiliser des ressources

compétitives à long terme dans le cadre de la poursuite de ses activités de refinancement de prêts hypothécaires. »

Pour rappel, en août 2023, Moody's avait reconduit les



notes à long terme Ba2 en devise et en monnaie locale de la CRRH-UEMOA, avec une perspective passée de « stable » à « négative ».

La dégradation de la perspective était attribuée à la forte exposition de l'institution au Niger, pays qui a enregistré quelques semaines plus tôt un coup d'Etat et faisait l'objet d'un embargo économique imposé par la CEDEAO. De même, sur le plan régional, Bloomfield a maintenu en février dernier sa note AA+ de long terme.

Cet apport de la BOAD est d'autant plus crucial que la CRRH-UEMOA a

annoncé, dans le cadre de son Plan stratégique 2023-2027, son projet de tripler ses refinancements sur la période, ce qui impose un recours régulier aux marchés financiers.

La CRRH-UEMOA a pour mission de fournir aux établissements de crédit de la région des ressources de long terme pour le refinancement des prêts hypothécaires accordés à leurs clients.

BOAD

Un appui de 5 milliards FCFA pour African Lease Togo

Positionné sur un segment en plein essor au Togo, le crédit-bailleur African Lease Togo obtiendra de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), l'ouverture d'une ligne de refinancement de 5 milliards FCFA destinée à accompagner de manière efficiente les Micro Petites et Moyennes Entreprises.

Le crédit-bailleur African Lease Togo, spécialisé également dans l'affacturage, va obtenir une ligne de refinancement de 5 milliards FCFA de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD). Cette facilité a été

annoncée à la dernière réunion du conseil d'administration de l'institution multilatérale sous-régionale, lundi 25 mars 2024 à Dakar au Sénégal.

Cet appui servira à « doter l'institution de ressources



adéquates pour lui permettre d'offrir de manière efficiente, des services inclusifs, adaptés aux besoins des Micro Petites et Moyennes Entreprises »,

informe Togo First.

La facilité viendra booster un acteur en plein développement dans le pays, qui offre des services de crédit-bail, d'affacturage, de paiement (transfert de fonds en devises) et effectue des opérations de cautionnement. Entré en activité en 2019, African Lease Togo revendiquait un portefeuille d'une dizaine de milliards FCFA en 2021. Globalement, les opérations d'affacturage et de crédit-bail

ont continué leur progression au Togo.

Ainsi, à fin mars 2023, les financements réalisés au moyen de l'affacturage ont enregistré une progression soutenue, avec un encours qui a atteint 19 milliards FCFA (en progression annuelle de 171%), tandis que les concours par crédit-bail ressortaient à 23 milliards de francs CFA, à la fin du premier trimestre 2023.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

La BOAD indique avoir franchi le seuil de 8500 milliards FCFA

Neuf nouvelles opérations de financement ont été validées. Le secteur financier mais aussi celui des infrastructures et de l'agro-industrie sont les bénéficiaires de ces engagements qui positionnent l'institution comme un investisseur de référence dans la sous-région UEMOA.

La Banque ouest-africaine de développement (BOAD), l'institution de financement du développement commune aux pays de la zone UEMOA, a annoncé de nouvelles opérations de financements à l'occasion de son 141e conseil d'administration qui s'est tenu le lundi 25 mars 2024, à Dakar au Sénégal, portant le total de ses engagements à 8561,4 milliards de FCFA (14,15

milliards de dollars) depuis le début de ses opérations en 1976.

« Les administrateurs ont approuvé neuf nouvelles opérations pour un montant global de 169,483 milliards fcfa », peut-on lire dans le communiqué publié à l'issue de cette activité.

Environ 55 milliards fcfa de financements ont été



ainsi approuvés à la faveur du secteur financier. Les bénéficiaires sont la filiale en Côte d'Ivoire du groupe BGFI Bank, Manzima Holding, l'entité principale actionnaire de NSIA Participations, la société de crédit-bail Africa Lease Togo. On note aussi

une prise de participation dans le cadre de l'augmentation de capital de la Caisse régionale de refinancement hypothécaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (CRRH-UEMOA).

Société Bénin Cashew SA, une entreprise du secteur agro-industriel, a bénéficié d'un financement de 10 milliards FCFA. Le reste des engagements est affecté à 4 projets d'infrastructures immobilières et routières dans plusieurs pays de l'UEMOA. Rappelons que ces investissements entrent en droite ligne avec les ambitions du plan de l'institution

dénommé « Djoliba », qui vise à contribuer à la réalisation d'une croissance fluide et continue pour l'ensemble de ses pays membres conformément aux engagements pris auprès de ses partenaires.

La rencontre de Dakar a aussi été l'occasion d'évaluer la situation des opérations par pays, la situation de l'utilisation des ressources à la disposition de la Banque au 31 janvier 2024, l'examen de la tranche 2023 de son budget programme triennal s'achevant en 2025, ainsi que d'autres questions relatives à ses objectifs et son développement.

PÊCHE

Le Togo recherche 20 milliards FCFA pour développer la filière poisson

Le Togo vient de mettre en place un plan d'action pour développer la filière poisson à l'horizon 2028, avec un coût de 20,04 milliards FCFA. Selon un document du ministère en charge de l'agriculture, ce plan vise à améliorer les conditions de production, de transformation et de commercialisation afin de promouvoir cette industrie.

À terme, l'objectif principal de la stratégie est d'augmenter

la production halieutique nationale de 25 % d'ici à 2028, afin de contribuer à la couverture des besoins nationaux en poisson.

Selon les prévisions de ce plan, le financement sera assuré par l'État à hauteur de 1,27 milliard

de francs CFA ; le CIFP pour 67,56 millions de francs CFA, tandis que la part du lion reviendra aux partenaires techniques et financiers (PTF), qui devraient contribuer pour 18,69 milliards de francs CFA. Pour rappel, la production nationale ne couvre pas les

besoins sans cesse croissants du pays. Les besoins sont passés de 86 905 tonnes en 2012 à 105 235 tonnes en 2022. En comparaison, l'an dernier, les acteurs de la pêche ont capturé 24 229 tonnes de poissons

SÉNÉGAL

Les priorités économiques du nouveau président élu Bassirou Diomaye Faye

Bassirou Diomaye Faye, élu dès le premier tour dimanche 24 mars, devrait entrer en fonction le 3 avril prochain, avec un programme de rupture pour tenter de relever d'immenses défis comme l'alimentation, la dette et l'emploi.

La souveraineté alimentaire est en tête du programme économique du nouveau président élu du Sénégal selon RFI. Une priorité qu'approuve Meissa Babou, enseignant-chercheur à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar. « Il faut rompre avec le modèle actuel de notre économie, qui est un modèle d'importation, avec ce que ça nous coûte en devises. Parce que nous importons tout ce que nous mangeons, de l'oignon au riz, en passant par la pomme de terre. »

Huit pôles agro-industriels régionaux

Dans cette même optique,

ajoute-t-il, « il faut penser immédiatement à rompre les contrats léonins sur la pêche ». L'économiste se félicite du projet de Bassirou Diomaye Faye de décaler la zone de pêche de 20 km, au profit des pêcheurs sénégalais.

La région de Dakar concentre encore 80% des investissements publics, déplore Cherif Sy, ancien professeur à l'École nationale d'économie appliquée. Ce dernier voit donc d'un bon œil le projet de décentralisation économique de la nouvelle équipe. Huit pôles agro-industriels régionaux devraient être créés, précise Cheikh Fatma Diop,



auteur du programme de l'ex-Pastef, afin que les entreprises s'implantent, notamment les PME et PMI, « pour exploiter les ressources autour de l'arachide dans le centre, autour des fruits et légumes dans le sud, autour des produits halieutiques sur le littoral ». Il s'agit aussi de « permettre aux jeunes d'accéder à un maximum d'opportunités par l'industrialisation et d'atteindre une valorisation totale du secteur primaire ».

Renégocier la dette et les contrats de pêche et de gaz

Pour retrouver de l'aisance budgétaire, l'équipe du nouveau président envisage de renégocier la dette sénégalaise, « sur le modèle de la Zambie ou du Ghana ». Et de récupérer des ressources fiscales en supprimant des exonérations et en élargissant l'assiette de l'impôt, très réduite.

Elle ne s'interdira pas non plus de revoir les contrats signés, y compris dans le gaz. « Par définition, tout contrat signé dans des conditions non optimales pourrait être revu, indique l'inspirateur du programme, Cheikh Fatma Diop. Ce sont des pratiques internationales connues. »

Rectification sur la future monnaie

En revanche, Bassirou Diomaye Faye a publiquement rectifié le tir en annonçant, de concert avec Ousmane

Sonko, qu'il soutiendrait la future monnaie ouest-africaine pour remplacer le franc CFA, avant de songer à créer une monnaie sénégalaise. « Ce sont des rectifications rassurantes, juge l'économiste Cherif Sy. Ils précisent aujourd'hui qu'ils combattront pour l'émergence de la monnaie de la Cédéao... Une sortie du Sénégal de la zone monétaire, ce serait sa disparition immédiate, avec des effets désastreux sur les pays voisins. »

Il est possible d'orienter l'économie vers la satisfaction des besoins essentiels internes – infrastructures, nourriture, éducation –, juge l'économiste, sans provoquer « maladroitement » la fuite des capitaux ou celle des investisseurs extérieurs.

AFFAIRE MARTINEZ ZOGO

Ces sujets qui ont cristallisé les débats à l'ouverture du procès

Le procès de l'affaire Martinez Zogo, du nom de l'animateur de radio retrouvé mort en janvier 2023 à Ebogo, une banlieue de Yaoundé, s'est ouvert le 25 mars 2024. Dans le box des accusés, 17 personnes, dont 14 agents des services secrets camerounais.

Dans l'affaire de l'assassinat de l'animateur Martinez Zogo, trois principaux points ont articulé la première audience, ce 25 mars au Tribunal militaire de Yaoundé : la lecture des lettres des parties constituées, la présentation des avocats et les observations préliminaires. C'est sur ce dernier point que les avocats des différentes parties ont eu de vifs débats qui ont duré environ 4 heures.

Le premier point d'achoppement est la demande de retransmission en direct du procès formulée par Me Charles Tchoungang, avocat de l'homme d'Affaires Jean Pierre Amougou Belinga. Ce à quoi s'est opposé Me Samuel Jacques Mbuny, avocat du lieutenant-colonel Justin Danwe, ancien directeur des opérations de la Direction générale de la recherche extérieure (DGRE), considéré comme le cerveau de l'opération d'assassinat, qui dans un premier temps a

demandé un huis clos partiel.

« Vous avez 17 accusés parmi lesquels 14 sont de la DGRE. (...) J'ai estimé que pour certaines déclarations, il fallait un huis clos partiel. C'est-à-dire que même si l'audience est publique, il fallait qu'on ait de la réserve. J'ai eu à retirer cette demande par la suite, lorsque qu'au cours de cette audience, un avocat s'est levé pour dire qu'il a été constitué par l'État du Cameroun comme partie civile. On nous a lu son mandat qui est signé du directeur général de la DGRE », a expliqué ce dernier.

Constitution de la DGRE en partie civile

Me Mbuny dit avoir ressenti « une cassure ». Car, poursuit-il, « ce que nous voulions protéger n'avait plus lieu d'être protégé, puisque la DGRE vient au procès comme partie civile ». Et d'ajouter : « Si le tribunal veut qu'il décide d'un huis clos d'office, mais, pour moi, à partir du moment où la DGRE



ne vient pas pour soutenir ses anciens éléments, mais contre eux, les jeux sont faits. Tout le monde va défendre sa peau ».

Une posture de la DGRE que Me Claude Assira trouve normale. L'avocat mandaté par le service de contre-espionnage explique que ce service veut s'assurer que les débats ne vont pas se faire à son désavantage. En se constituant partie civile, le DGRE veut « protéger son image », explique Me Assira. En plus, ce service secret veut éviter d'être « civilement responsable » de l'assassinat du chef de chaîne d'Amplitude FM. Ce qui entraînerait le paiement de dommages aux ayants droit.

« L'État ne serait civilement responsable que si on venait à démontrer que les ordres qui ont été donnés à ses

agents et qui ont entraîné ces conséquences n'étaient pas des fautes détachables du service. C'est ce qui va être tout l'enjeu de la discussion ici », justifie Me Assira. L'avocat ajoute, « l'État a besoin de le savoir dans l'absolu pour respecter sa dignité, pour que le respect qui lui est dû puisse être reconstitué. S'il estime que ce n'est pas des ordres qu'il a donnés, il faudrait que cette position puisse prévaloir ».

Acte de mariage contesté

L'avocat du lieutenant-colonel Justin Danwe n'était pas le seul à grimacer de la constitution d'une partie civile. Me Tchoungang a dénoncé le fait que la famille de Martinez Zogo soit représentée par deux collègues d'avocats : l'un pour défendre les intérêts d'une compagne du journaliste et ses enfants, l'autre représentant ses frères et sœurs ainsi que d'autres enfants et leur mère. Une situation tout à fait normale, selon les avocats des parents de l'animateur. Me Crépin Ndjodo, l'un de ces avocats, défend qu'à ce niveau des débats, tout le monde qui a intérêt peut se constituer partie civile.

Pour Me Tchoungang, le

tribunal devrait rejeter la constitution en partie civile du camp de Mme Zogo Dorothee née Nzie, au motif que l'acte de mariage qui a lié la victime à cette dernière est un faux. L'avocat justifie sa position par le fait que le document signé à la mairie d'Ebebdia comporte le nom « Martinez Zogo », signature de l'animateur, au lieu de celui d'Arsène Mbani Zogo. Ce qui rend illégal l'union des deux époux et par conséquent n'autorise pas le camp Dorothee Marie Zogo née Nzie à se constituer en partie civile.

Mais pour certains avocats de la partie civile, il s'agit là de considérations périphériques destinées à faire traîner les débats et empêcher que la vérité soit faite. Pour Me Assira, « il fallait s'attendre à ce débat sur la constitution en partie civile ». Il avoue que c'est de bonne guerre, et qu'à la place de ses confrères, il aurait fait la même chose, mais « élégamment ». Le procès a été renvoyé au 5 avril prochain pour les conclusions du juge sur les observations liminaires soulevées par les avocats.

FINALE DU CONCOURS NATIONAL DE RÉCITATION DU SAINT CORAN

CBI Baraka fidèle à l'évènement

L'Association des Élèves et Étudiants Musulmans au Togo (AEEMT) a une fois encore sacrifié à la tradition en organisant la 28e édition du Concours national de récitation du Saint Coran (CNRSC) avec pour promesse la culture et l'étude du Saint Coran au sein des communautés musulmanes du Togo. Placée sous le thème « l'Islam, religion du vivre ensemble », cette édition a démarré en décembre 2023 au niveau décentralisé. Après les phases de demi-finales déroulées comme à l'accoutumée à Atakpamé et à Kara, le concours a connu son apothéose ce dimanche 24 mars 2024 au Palais des congrès de Lomé.



Saint Coran), Moudjaadala (2/30 du Saint Coran), Yassin (1/4 du Saint Coran), Kahf (la moitié du Saint Coran) et Kamil (tout le Saint Coran). Les cinq meilleurs de chaque catégorie se sont affrontés en finale et les deux premiers ont été primés.

Le lauréat gagnant de ce

concours ira représenter le Togo au Maroc pour la phase continentale de Récitation du Saint Coran.

La prochaine aura lieu au cours du mois de Ramadan 2025. Coris Bank International Baraka, acteur principal de la finance islamique au Togo, a une troisième fois d'affilée,

associé son image à l'évènement à travers un soutien financier et un lot de gadgets au comité d'organisation. Alassane Kaboré, Directeur Général de Coris Bank International Togo, a personnellement participé aux travaux et a remis le certificat et les lots au premier de la catégorie Nabai.

Depuis son lancement au Togo en 2020, Coris Bank International Baraka ne cesse de se démarquer par ses activités. En effet, cette branche Islamique de Coris Bank Internationale Togo porte un engagement assez remarquable pour la cause Islamique d'où ses différentes offres parfaitement adaptées et respectant les principes charaïque.

Elle dispose d'un réseau d'agences en cours de développement avec une Agence principale au carrefour 3K, quatre bureaux notamment Atakpamé, Sokodé, et très bientôt à Agoè-Atchanvé et à Kpalimé.



Les candidats élèves et étudiants des deux sexes sont regroupés en cinq catégories que sont : Nabai (1/30) du

ECONOMIE

Budget vert : Explications

Après la pédagogie citoyenne ayant trait à la publication du budget citoyen, le Togo vient de franchir une étape importante encore en matière de réformes dans la mise en œuvre de la gestion des finances publiques. Notre pays marque ainsi sa place de pionnier en Afrique de l'ouest francophone à travers l'élaboration de son premier document budget vert, exercice 2024. Le Togo s'insère donc dans la logique à l'échelle mondiale de l'élaboration du budget sensible aux changements climatiques et à l'environnement, dénommé également budget vert, et qui constitue un vaste champ de réforme à mener par tous les pays.

Le changement climatique, le déclin de la biodiversité et la dégradation de l'environnement ont de profondes répercussions sur notre planète, la société et l'économie mondiale. Un budget vert permet d'évaluer des actions au prisme de l'environnement. Un tel budget traduit l'engagement environnemental concret de la collectivité. Il met en lumière les dépenses ayant un impact environnemental significatif, positif ou négatif, pour ensuite en évaluer les effets. L'émergence de la « budgétisation verte » (ou « budgets verts ») ces dernières années reflète le souci des pays de s'appuyer sur le processus budgétaire pour faciliter la réalisation de leurs

objectifs environnementaux et climatiques.

Le Togo, après le genre, marque un pas décisif dans l'intégration des priorités de développement dans le budget de l'Etat, avec l'intégration des changements climatiques et de l'environnement à partir de 2024. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement qui constituent l'une des priorités de développement au Togo, franchissent une étape supplémentaire en 2024. Jadis intégrés dans la planification du développement, les changements climatiques et la protection de l'environnement retiennent désormais l'attention des autorités publiques dans la gestion des



finances publiques.

Il convient de mentionner que le budget vert est élaboré sous la coordination technique du ministre de l'Economie et des Finances, Sani Yaya, avec le soutien du ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières, Katari Foli-Bazi.

Le budget vert dans sa première édition concerne neuf ministères pilotes. Il est la conception d'une équipe nationale composée des acteurs du ministère de l'économie et des finances, de l'environnement et des ressources forestières, de la planification du

développement, des institutions, des ministères sectoriels, des informaticiens et sous l'encadrement de la conseillère résidente du ministre de l'Economie et des Finances.

Dans une progressivité instaurée par Madame le Premier Ministre, Victoire Tomegah-Dogbe, dans la lettre de cadrage budgétaire 2024, la version complète et finale du document budget vert couvrira à terme les recettes et les dépenses, tous les ministères et institutions ainsi que les démembrements de l'Etat que sont les établissements publics à caractère administratif (EPA),

les collectivités territoriales et les organismes de prévoyance sociale, etc.

LA NOUVELLE
TRIBUNE

Récépissé No 0546/31/05/16/
HAAC

Djidjolé - Batomé, von après
Maison Suzanne AHO, en face
de l'église EAC-TOGO
Tél : 90 03 83 30 / 98 01 82 02
www.lanouvelletribune.net

Directeur de la Publication

Elom K. ATTISSOGBE
Tél : (+228) 91 90 48 04 /
98 01 82 02

Rédacteur en chef
Nicolas EDORH

Rédaction
Elom ATTISSOGBE
Nicolas EDORH
Béatrice AGBODJINO

Infographie
La Nouvelle Tribune

Impression
SDR

Tirage
2.500 exemplaires

RACINES FORT 7.5%

600*
FCFA

BOUTEILLE

50CL

**RACINES
FORT**
ARÔME MENTHE
7.5% ALC. VOL. 50CL

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À BOIRE AVEC MODÉRATION

BB
EN LIQUEUR A.O.C.
LE LABEL QUALITÉ
www.26kome.com

*Prix de vente détail conseillé

> NOUVELLE FORCE DE LA NATURE <

f i l n X